

**ANNEXE AU PROJET DE DELIBERATION
DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

**PROJET DE RAPPORT
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2024 D'ESTUAIRE ET SILLON**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2024

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. UN CONTEXTE GENERAL TOUJOURS INCERTAIN	5
1.1. UN DISCIPLINE BUDGETAIRE AU PROGRAMME DE LA LOI DE FINANCES 2024	5
1.2. LES COLLECTIVITES LOCALES EPARGNEES POUR L'INSTANT	6
2. UNE SITUATION FINANCIERE DE LA CCES RELATIVEMENT SAIN EN 2023 MAIS FRAGILE A COURT TERME	8
3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024	11
3.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2024	11
3.2. SECTION D'INVESTISSEMENT ANNEE 2024	14
4. HYPOTHESES 2023-2030 ET PROSPECTIVES PLURIANNUELLES	15
5. LES BUDGETS ANNEXES NON FINANCES PAR UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE	21

PREAMBULE

La réunion du Conseil Communautaire consacrée au rapport d'orientations budgétaires est une étape obligatoire de la procédure budgétaire (article L 2312-1 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette réunion doit se tenir dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci par le Conseil Communautaire. C'est la première étape du cycle budgétaire annuel.

L'examen de ce rapport est l'occasion de prendre connaissance du contexte macro-économique et des principales dispositions de la loi de finances pour l'exercice dans lesquels se construit le budget de l'année, voire sont déterminées les orientations qui seront prises sur les prochains exercices. Il donne lieu à un débat au Conseil Communautaire dans les conditions fixées par le règlement du conseil communautaire.

L'année 2023 s'inscrit dans la continuité d'une période de difficultés qui, de pandémie en crise énergétique puis en conflits militaires, a bouleversé sensiblement les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets locaux. Ces événements impactent les budgets de nos collectivités (inflation, taux d'intérêts, politiques nationales, ...).

A cela s'ajoute un bouleversement d'ampleur et rapide de la fiscalité locale : La réduction importante des leviers fiscaux classiques au détriment d'une démultiplication de la fiscalité dédiée (mobilité, gestion des déchets, tourisme, milieux aquatiques, aménagement, ...), des subventions d'investissement spécifiques ou la substitution de cette fiscalité directe par des dotations de compensation versées par l'Etat (TH, CVAE, CFE).

Ce phénomène a été « caché » par la croissance l'inflation qui a généré une forte croissance de ces compensations ou de ce qui reste de fiscalité directe. Aujourd'hui, nous faisons face à un ralentissement de ces financements de substitution.

Or, Estuaire et Sillon doit répondre à une demande croissante de services supplémentaires entraînant une hausse des dépenses de fonctionnement, gérer la poursuite de la hausse des prix en matière énergétique et alimentaire, faire face à la croissance inévitable de la masse salariale, trouver des ressources pour financer les investissements conséquents qui se dessinent déjà et demain dans le domaine de la transition écologique, ...

A terme, la hausse de ces dépenses combinée à une croissance moindre des compensations de fiscalité versées par l'Etat mettront à mal les équilibres budgétaires. C'est pourquoi, le Conseil Communautaire va devoir prendre des décisions pour prévenir cette situation. Il devient effectivement urgent d'élaborer un ensemble de règles qui permettra à la CCES et aux communes qui la composent de faire face à ces défis, et notamment au travers d'un Pacte Financier et Fiscal qui donnera un cadre à son action.

Le 28 novembre dernier, lors d'une réunion consacrée à ce sujet, le Bureau Communautaire a relancé l'élaboration d'un Pacte Financier et Fiscal et défini 3 axes stratégiques sur lesquels les membres de l'Assemblée Communautaire devront travailler :

- Préserver les capacités financières d'Estuaire et Sillon lui permettant de faire face à ses propres besoins actuels et répondre aux demandes futures des administrés

- Donner des capacités aux communes « centres » afin de leur permettre de porter des projets structurant pour le territoire
- Mettre en place des outils de solidarité pour accompagner les communes les plus modestes de notre territoire

Dans ce contexte, ce Rapport d'Orientations Budgétaires, sera articulé autour de 4 parties :

- Contexte économique et mesures législatives issues de la loi de finances 2024
- Situation financière d'Estuaire et Sillon telle qu'elle ressort à la fin de 2023 et les perspectives telles qu'elles se dégagent pour 2024
- Présentation d'une prospective financière actualisée des perspectives telles qu'elles ressortent avec les actions et projets identifiés et chiffrés dans le cadre du Projet de Territoire
- Orientations budgétaires des 4 budgets annexes non financés par le budget principal

1. UN CONTEXTE GENERAL TOUJOURS INCERTAIN

L'environnement économique de janvier 2024 est toujours complexe. Il est marqué par des événements géopolitiques majeurs : Guerre en Ukraine à laquelle s'est ajoutée au cours de l'automne l'aggravation du conflit au Proche-Orient. Ces incertitudes pèsent sur l'inflation et sur les taux d'intérêt qui sont restés sur des niveaux relativement élevés en 2023.

La loi de finances 2024 s'inscrit dans ce contexte difficile.

1.1. UNE DISCIPLINE BUDGETAIRE AU PROGRAMME DE LA LOI DE FINANCES 2024

La loi de finances pour 2024 poursuit des objectifs clairs :

- Baisse du déficit public conformément à la trajectoire de désendettement souhaitée d'ici 2027
- Lutte contre l'inflation pour œuvrer en faveur du pouvoir d'achat
- Investissements, notamment dans la transition écologique

Selon les projections actuelles, le déficit public 2023 est estimé à 4,90 % du produit intérieur brut (PIB) contre 5,00 % prévu initialement dans le PLF 2023. La baisse observée sur les prix de l'énergie aura notamment permis d'atténuer le coût des différentes mesures de soutien. L'objectif affiché dans la Loi de Finances (LF) 2024 est de diminuer le déficit public à 4,40 % du PIB.

Pour rappel, une grande partie du déficit public de la France est portée par l'Etat, les collectivités territoriales ayant l'obligation de voter un budget à l'équilibre.

Solde des administrations publiques (en % de PIB)	Exécution 2022	Révisé 2023	Prévision 2024
Etat	- 5.70	- 5.30	- 4.60
Organismes divers d'administration centrale	0.50	- 0.10	- 0.10
Administrations publiques locales	0.00	- 0.30	- 0.30
Administrations de sécurité sociales	0.40	0.70	0.60
Total	- 4.80	- 4.90	- 4.40

Pour parvenir à diminuer le déficit public de 0,50 points de PIB, le projet de budget 2024 s'appuie sur la baisse de l'inflation (2,60 % contre 4,90 % en 2023) et sur l'accélération de la croissance (1,40 % contre 1,00 % en 2023), ainsi que sur la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien (« filets de sécurité »). Cet effet serait cependant partiellement compensé par l'augmentation de la charge d'intérêt de la dette, due à la hausse des taux d'intérêt.

Selon les prévisions du gouvernement, cette trajectoire permettrait de stabiliser l'endettement public à 109,70 % du PIB en 2024. Cependant, les aléas relatifs à ce scénario restent élevés. L'évolution des principaux indicateurs de l'économie française dépendra en grande partie du contexte international et des conséquences des crises géopolitiques en cours.

Avec l'objectif de ramener le déficit public sous la barre des 3.00 % du PIB d'ici la fin du quinquennat, ce projet de budget s'inscrit en continuité dans le cadre du projet de loi de

programmation pluriannuelle des finances publiques (LPFP) pour 2023-2027. Pour rappel, cette LPFP définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et les moyens qui permettront de l'atteindre. Un retour du déficit public sous la barre des 3,00 % du PIB est prévu d'ici 2027 pour ainsi respecter les critères de discipline budgétaire fixés dans le traité de Maastricht.

Elle ambitionne de réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique, ...).

Parallèlement, elle prévoit également de ramener la dette publique à 108,10 % du PIB en 2027 (contre 111,80 % en 2022).

Pour y arriver, il sera indispensable de maîtriser les dépenses publiques. Celle-ci, rapportée au PIB passerait ainsi de 55,90 % en 2023 à 53,80 % en 2027. Cet effort pèse avant tout sur l'État et les administrations centrales, dont les dépenses doivent diminuer en volume de 0,90 % chaque année. Dans le même temps, les collectivités territoriales devraient diminuer leur volume de dépenses de 0,30 % par an. Les dépenses des administrations de sécurité sociale devraient connaître une progression de 0,40 % chaque année.

1.2. LES COLLECTIVITES LOCALES EPARGNEES POUR L'INSTANT

En 2024, il convient cependant de noter qu'il n'est toujours pas imposé aux collectivités locales de participer à l'effort de redressement des comptes publics (interdiction de progression des dépenses de fonctionnement au-delà d'un plafond). Dans la trajectoire pluriannuelle de l'Etat mentionnée ci-avant, il est prévu que les collectivités locales contribuent au redressement des finances publiques. Elles participeront à cet effort non pas en baissant leurs dépenses mais en maîtrisant l'évolution.

Le projet de budget pour 2024 ne prévoit pas de bouleversements majeurs pour les collectivités locales. Cependant plusieurs mesures concernent directement le bloc communal. En 2024, les concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales, hors mesures exceptionnelles, s'élèveront à 54 milliards d'euros soit une progression de + 1,1 milliard par rapport à la loi de finances initiale 2023.

Dotation Global de Fonctionnement (DGF)

Principale dotation de l'État à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est reconduite à 26,90 Md€. Elle est abondée en 2024 à hauteur de 220 millions d'euros. Cette hausse est destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation. Ainsi le montant de la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmentera de 90 millions d'euros et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 100 millions. Le reste de l'abondement, soit 30 millions d'euros, financera la hausse de la dotation d'intercommunalité en 2024.

La DGF 2024 devrait donc rester stable pour 95,00 % des collectivités.

Les autres augmentations de dotation prévues

La dotation de biodiversité double à 100 millions d'euros. Cette dotation était réservée aux seules communes couvertes par une zone Natura 2000, un parc national ou un parc naturel régional. Elle va être élargie à toutes les communes couvertes totalement ou partiellement par une aire protégée afin de soutenir plus largement le patrimoine naturel des communes rurales. La dotation pour les titres sécurisés augmentera également pour être fixée à 100 millions d'euros. Cette dotation est renforcée pour aider les communes à réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et des passeports.

Enfin, 5,5 millions d'euros seront mobilisés pour financer les premières mesures du plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux élus.

Suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Déjà réduite de moitié en 2023, la CVAE est amenée à disparaître complètement d'ici à la fin du quinquennat. La LF confirme l'étalement sur quatre ans de la suppression de la CVAE restante.

Pérennisation du « fonds vert »

Le fonds vert (soutien aux investissements en faveur de la transition écologique) est pérennisé en 2024 et augmenté de 2,50 milliards d'euros. Parmi les priorités, la rénovation des écoles avec un objectif de 2 000 écoles rénovées dès 2024 pour répondre au cap collectif de 40 000 établissements scolaires rénovés en 10 ans.

Un soutien conséquent à l'investissement

Les dotations de soutien à l'investissement local demeurent à un haut niveau à près de 2 Md€ (DETR, DSIL, DPV, DSID).

L'effort d'investissement des collectivités continuera de bénéficier d'un FCTVA dynamique pour un montant total attendu à 7,10 Md€.

Les dépenses d'aménagement sont réintégrées dans le FCTVA

Lors de l'automatisation du versement du FCTVA, il avait été convenu avec les associations d'élus que la réforme se ferait à enveloppe budgétaire constante. En lien avec le Comité des Finances Locales, il a été décidé de faire rentrer et sortir des dépenses de l'assiette d'éligibilité pour assurer la neutralité financière de l'automatisation. Parmi les sorties, il y a eu l'aménagement des terrains. La réintégration de ces aménagements dans l'assiette a permis d'ajouter 250 millions d'euros au FCTVA. Le FCTVA atteindra donc plus de 7 milliards d'euros en 2024.

Revalorisation Forfaitaire des valeurs locatives

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales pour les valeurs locatives foncières qui s'appliquera en 2024 sera de 3.90 %.

2. UNE SITUATION FINANCIERE DE LA CCES SAINES EN 2023 MAIS FRAGILE A MOYEN TERME

L'année 2023 qui s'achève a connu un contexte exceptionnel au sens où les recettes fiscales ont évolué favorablement du fait de la valorisation forfaitaire des bases (avec les réserves mentionnées dans le préambule) et de l'inflation.

Les services ont fonctionné quasi normalement avec, en fin d'année, la plupart des équipes au complet.

La prospective financière réalisée dans le cadre du projet de Pacte Financier et Fiscal et régulièrement mise à jour confirme que la situation d'Estuaire et Sillon, saine actuellement, risque de se dégrader si des solutions permettant d'assurer ses ressources de manière pérenne ne sont pas mises en place.

Il est rappelé ici ce qui avait été indiqué l'an passé, à savoir que la contractualisation avec différents partenaires (Etat, Région, ...) permettra à Estuaire et Sillon d'atténuer les efforts qu'elle devra consentir pour assurer son développement économique et sa transition énergétique mais ne sera sans doute pas suffisant pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement à court et moyen terme.

Dans ce chapitre sera examinée la situation financière à fin 2023 qui ne s'est pas dégradée malgré le contexte inflationniste. Cependant, il s'agit ici d'une photographie à l'instant T.

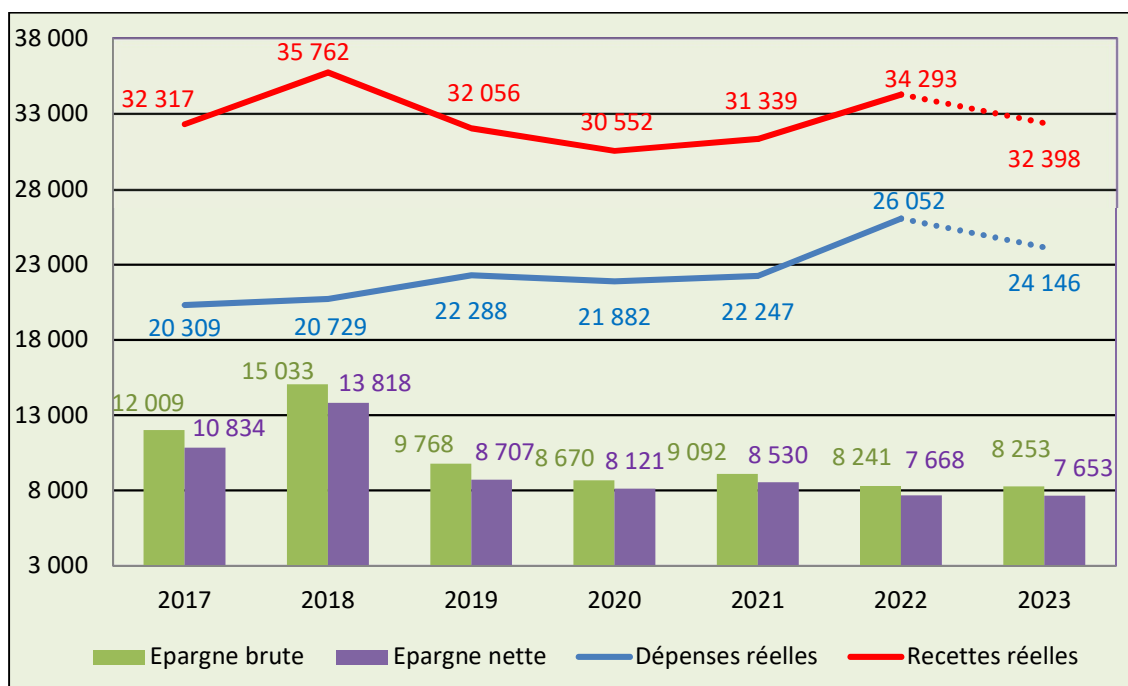
L'étude faite dans le cadre du PFF porte, depuis 2017, sur les quatre budgets (Principal, Entretien des Parcs d'Activité, Piscines et Offices de Tourisme) qui sont des Services Publics Administratifs (SPA). A partir de 2024, seul le budget annexe Office de Tourisme (principalement financé à l'aide d'une subvention d'équilibre émanant du budget principal) demeurera. La première partie inclut donc ces 2 budgets.

Les budgets annexes industriels et commerciaux ne sont pas pris en compte dans cette partie. En effet, ceux-ci ont vocation à être financés par les redevances des seuls usagers. Il est enfin précisé ici que l'évolution est faite avec des chiffres provisoires pour 2023 (données en pointillés).

Afin de neutraliser les jeux d'écritures croisées entre ces différents budgets (subventions, remboursements de frais divers, de charges de personnel, ...), les données budgétaires ont été consolidées.

Est retracée dans les différents graphiques ci-dessous l'évolution de l'épargne dégagée chaque année afin de permettre d'appréhender la situation actuelle.

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement et de la solvabilité (avec résultats antérieurs) (1)



En milliers d'euros

(1) Sous réserve de la réalisation 2023 encore provisoire

L'épargne brute est un indicateur pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Elle correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Le niveau d'épargne témoigne de l'aisance de la section de fonctionnement à absorber de nouvelles dépenses de fonctionnement et de la capacité à investir et/ou à se désendetter si la situation le demande.

De ce premier graphique, il ressort **une situation financière toujours saine à la fin de l'année 2023 avec une épargne brute de 8.2 M €**. Stable depuis 2020, elle est en recul depuis 2018 en raison de la contraction des recettes due à la perte de bases fiscales à laquelle s'ajoute la hausse des dépenses résultant de l'exercice des compétences « nouvelles » et le coût des services mis en place par Estuaire et Sillon.

De 2018 à 2023, l'épargne brute est passée de 42 % à 25 % des recettes réelles (avec résultats reportés). Toute interprétation d'un ratio, pris isolément, doit être pris avec précaution. Cependant, **cette évolution montre une dégradation des ratios relatifs à l'épargne depuis 2018** ; ils évoluent à la baisse pour les raisons évoquées ci-avant. Pour l'instant, ils sont cependant bien au-delà des seuils d'alerte situés vers 10 % (pour l'épargne brute). L'épargne nette n'est que légèrement inférieure à l'épargne brute. Cela s'explique par un endettement relativement faible de la collectivité.

Il est rappelé que cette épargne brute doit permettre à Estuaire et Sillon :

- De financer le fonctionnement et le développement des services existants ou la mise en place d'éventuels nouveaux services,

- De faire face aux dotations aux amortissement,
- De rembourser le capital de ses emprunts,
- De dégager des capacités pour financer les nouveaux investissements. Il est cependant précisé que cette ressource n'est pas la seule source de financement dite « définitive ». Il convient d'y ajouter les subventions d'investissement, le FCTVA, les remboursements d'avances,

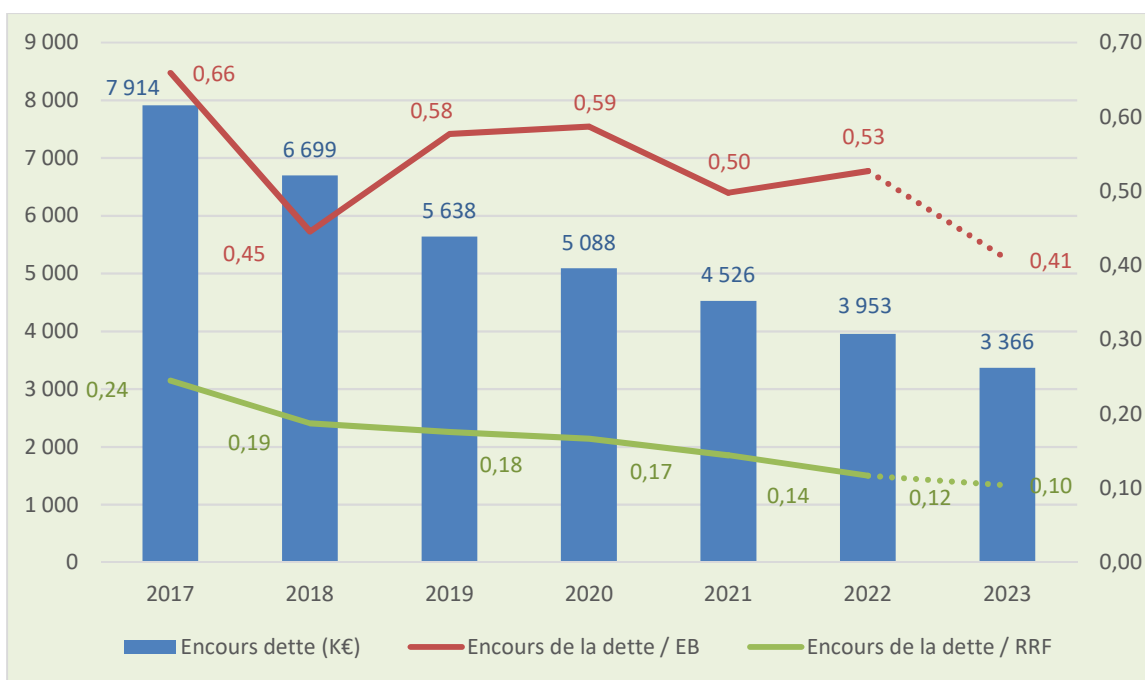
Etat de la dette au 01/01/2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'habitants	39 099	39 291	39 770	40 374	40 845	41 253
Capital restant dû au 01/01	6 698 757	5 637 609	5 088 342	4 525 921	3 952 433,34	3 366 081,73
Dette / habitant	171,33	143,48	127,94	112,10	96,77	81,60

Le capital restant dû s'élève à 3 366 082 € au 31 décembre 2023. Depuis la fusion au 1^{er} janvier 2017, Estuaire et Sillon n'a pas emprunté pour financer ses investissements.

Au 31 décembre 2023, le taux d'endettement d'Estuaire et Sillon est relativement faible avec 82 € par habitant. En 2023, ce ratio national était de 215 € pour les EPCI de la strate 30/50 000 habitants.

Rétrospective de la capacité de désendettement (2)



(2) Mouvements sans reports des résultats

La capacité de désendettement se mesure au rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute ou les recettes réelles.

Le premier est le principal indicateur de solvabilité. Il mesure le nombre d'années qu'il faut à une collectivité pour se désendetter totalement si elle y affecte l'intégralité de son épargne brute. Une vigilance est à apporter lorsque le seuil de 8/10 ans est atteint. **A 0.41 (soit environ 5 mois), Estuaire et Sillon se situe bien en deçà de celui-ci.** Par ailleurs, ce rapport est relativement constant depuis 2017. Le second rapport (encours de la dette / RRF) évolue également à la baisse depuis 2017, ce qui est positif.

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'intégralité de la dette de la CCES a été contractée à taux fixe (taux moyen de la dette, 1.70 %) et ne contient aucun emprunt toxique.

Il faut garder à l'esprit que ce faible endettement **ne doit pas occulter la tendance observée depuis 2018 de laquelle ressort une dégradation relative de l'épargne brute** qui risque de s'aggraver compte tenu de l'évolution des dépenses de fonctionnement et de la diminution des compensations versées au titre des pertes de bases après les fermetures de 2 tranches de production de la centrale de CORDEMAIS en 2017 et 2018.

3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

En 2023, le résultat qui se dessine, sous réserve des dernières opérations comptables en cours d'enregistrement, fait ressortir un résultat excédentaire propre à l'exercice qui devrait être encore positif compte tenu du contexte évoqué ci-avant. Dès 2024, le **résultat comptable propre à l'exercice** au vu des prévisions actuelles devrait être de nouveau déficitaire (- 0.6 M €), comme en 2022.

Cette hypothèse est basée sur des évolutions « moyennes » des différentes dépenses et recettes de fonctionnement et **à service constant.**

Rappel des principaux éléments de contexte :

- Impact de l'inflation
- Hausse des dépenses du personnel

Ces facteurs ont des répercussions sur la section de fonctionnement. Les projections financières présentées dans le cadre du présent rapport d'orientations budgétaires sont révisées en fonction des évolutions de ces données.

3.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après un premier travail effectué en 2023 (Budget Base Zéro), en 2024, à la demande du Président, les services ont été sollicités pour limiter les demandes de crédits budgétaires concernant les dépenses à caractère général afin de réduire le décalage observé entre les prévisions et la réalisation effectivement constatée en fin d'exercice.

Au terme de la phase 1 de la préparation budgétaire, le montant des dépenses réelles des 2 budgets « SPA » **ressort à 26.4 M €** contre 25.7 M € en 2023.

Ces dépenses sont en hausse d'environ 0.7 M €, principalement en raison de l'accroissement des charges de personnel.

A 5.3 M €, les charges à caractère général de ces 2 budgets sont en léger repli (- 160 K €) par rapport aux prévisions de 2023. Ces dépenses seront encore impactées cette année par l'évolution des coûts de l'énergie et l'inflation ainsi que par des engagements d'Estuaire et Sillon sur certaines actions (habitat, Eaux et Milieux Aquatiques).

Charges de personnel

Avec une prévision de **11.2 M €**, les charges de personnel sont attendues en hausse de **1.07 M €** par rapport aux prévisions 2023. Cette variation intègre les réformes statutaires nationales, les évolutions de carrière, la prise en charge des recrutements de 2023 (beaucoup de postes vacants ont été pourvus l'an passé) et les mesures 2024 (voir ci-après).

Pour information, ci-dessous la structure des effectifs : La communauté de communes Estuaire et Sillon emploie des agents publics titulaires et contractuels pour assurer l'ensemble de ses missions.

Statut des effectifs (3)	Effectifs au 01/01/2023	ETP au 01/01/2023	Effectifs au 01/01/2024	ETP au 01/01/2024
Fonctionnaires titulaires / stagiaires	157	143.98	172	157.14
Agents contractuels permanents	55	42.09	58	46.20
Agents en CDI	15	15	16	16
TOTAL	227	201.07	246	219.34

(3) Y compris les budgets Déchets et Assainissement

La durée effective du travail à Estuaire et Sillon est de 1 607 heures depuis le 1^{er} janvier 2019. Par ailleurs, en plus du télétravail autorisé jusqu'à 2 jours par semaine, pour permettre un meilleur équilibre entre les nécessités de service et la vie personnelle, 5 cycles de travail principaux ont été définis et des aménagements particuliers ont été formalisés pour certains services (Lecture Publique, Petite Enfance).

A partir des dépenses réalisées en 2023, le tableau ci-dessous estime l'impact en 2024 des éléments de variation des projections budgétaires (telles que prévues début janvier).

A partir des dépenses réalisées en 2023, les variations projetées sont les suivantes :

Principales évolutions	Montant
Impact des mesures nationales sur la rémunération	180 000
Comptabilisation sur le budget principal des agents de droit public à la charge des budgets annexes Déchets et Assainissement (cette prise en charge fait l'objet d'un remboursement par les budgets annexes)	452 000
Impact en 2024 des postes pourvus en 2023	199 000
Recrutements 2024 (enfance-jeunesse, service aménagement, chargé de mission PAT, ...)	204 000
Remplacements et renforts sur l'ensemble des services	50 000
Evolution des carrières 2023/2024 des agents sur la base de 2 % des titulaires (GVT)	123 000
Recours aux personnels extérieurs et divers (assurance, médecine, ...)	3 000
Total évolution par rapport aux dépenses réelles 2023	1 211 000

Pour les subventions, participations, indemnités élus, à 2.8 M €, le chapitre est quasi stable.

Reversement vers les communes (Attribution de compensation et Dotation de Solidarité Communautaire, FNGIR, FPICV, ...). A 6 M €, ce chapitre est stable.

Pour rappel, figurent ci-dessous les montants par commune des Attributions de Compensation. Le montant total de la DSC versée par Estuaire et Sillon en 2023 était de 252 502 €.

Commune	Montant AC
Bouée	-13 400,13
Campbon	555 154,46
Cordemais	3 622 280,45
La Chapelle Launay	-12 376,14
Lavau sur Loire	-10 152,72
Le Temple de Bretagne	112 914,95
Malville	245 929,06
Prinquiau	182 548,03
Quilly	37 467,96
Saint Etienne de Montluc	825 217,90
Savenay	434 650,38
TOTAL	5 980 234,20

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A ce stade de la préparation budgétaire, pour les 2 budgets, les recettes réelles propres à l'exercice sont estimées à 27.6 M €, **en hausse de 2.2 M €**.

Les produits des services sont attendus **en hausse de 750 K €** (facturation des personnels des budgets annexes, recettes des services petite enfance et enfance, jeunesse, ...).

En 2024, **les recettes fiscales**, à **15 M €**, sont attendues en forte hausse par rapport aux prévisions 2023 qui avaient été prudentes. La réévaluation importante de certaines bases locatives en 2023 et 2024 impacte fortement ces recettes. Ainsi, par rapport aux prévisions 2023, la hausse attendue pour l'ensemble des recettes fiscales serait de **1.2 M €**.

Les postulats retenus pour établir ces prévisions sont les suivants :

- Taux inchangés (CFE à 24.18 %, THRS à 7.78 % et TFNB à 1.85 %).
- Bases THRS et FNB et valeurs locatives CFE, + 4.00 %
- IFER, + 3.00 %
- TASCOM, + 2.00 % auxquels s'ajoute la modulation du coefficient porté de 1.02 à 1.07.
- Fraction de TVA en remplacement de la TH, +2.60 %, CVAE, + 2 %
- Institution d'une recette GEMAPI à hauteur de 300 K €

Le chapitre des dotations et subventions

A 9.5 M €, ce chapitre est en hausse **0.7 M €**.

Malgré la baisse continue des dotations pour perte de base (- 430 K €), les autres contributions de nos partenaires sont en hausse (**subventions fléchées pour différentes actions** (Zibac, actions dans l'habitat, France Services, ...), subventions CAF pour la jeunesse, la compensation « CFE industrielle » versée par l'Etat, ...).

Enfin, **les autres produits de gestion courante** (372 K €) sont attendus en hausse **21 K €** (hausse loyers perçus) et **les différentes opérations exceptionnelles** en repli de **370 K €**.

3.2. SECTION D'INVESTISSEMENT ANNEE 2024

A ce jour, les nouveaux crédits 2024 du programme d'investissement envisagé sur les 2 budgets dans ces orientations (**11 020 K €**) sont **financés sans recours à l'emprunt**.

Répartition par compétence des principaux investissements tels qu'ils sont envisagés à ce stade des prévisions pour 2024

- Développement économique et emploi	602 000 €
- Tourisme	601 000 €
- Equipement des services, entretien des bâtiments communautaires	871 000 €
- Urbanisme, aménagement et habitat	567 000 €
- Eau et Milieux Aquatiques	452 000 €
- Mobilités et transports	573 000 €
- Equipements sportifs	6 735 000 €
- Petite enfance	55 000 €
- Enfance-jeunesse	531 000 €
- Médiathèques	31 000 €

Ces chiffres sont à ce jour indiqués sous réserve que les crédits correspondants soient ainsi retenus et votés.

Fonds de concours

Aux montants ci-dessus, s'ajoute un montant de plus d'1.3 M € en prévision de nouveaux fonds de concours :

- Bouée, 70 000 €
- St Etienne de Montluc, 765 000 € (montant total 1 091 500 € sur 2024 et 2025)
- Malville, 145 000 €
- La chapelle Launay, 150 000 €
- Le Temple de Bretagne, 200 000 €

Pour rappel, les fonds de concours intégrés dans les RAR 2023 concernent Campbon (La Gruette pour 105 131.60 €) et Lavau (aménagement du centre bourg pour 30 000 €).

4. HYPOTHESES 2023-2030 ET PROSPECTIVES PLURIANNUELLES

En 2022, en préalable à la rédaction d'un Pacte Financier et Fiscal, a été réalisée une prospective budgétaire et financière permettant de vérifier les capacités d'Estuaire et Sillon à assimiler les différents programmes envisagés dans le Projet de Territoire.

Les perspectives laissent toujours entrevoir **à moyen terme certaines difficultés à équilibrer la section de fonctionnement** et à dégager des moyens de financement des différents équipements envisagés. Les principales raisons ont déjà été énoncées (conséquences de la montée en puissance des compétences prises en charge depuis 2017, mise en place de nouveaux services, perte de ressources fiscales).

L'extrait de la prospective ci-après a été établie sur la base des services en place à ce jour et actualisée avec les actions arbitrées et entreprises par les élus (mobilités, habitat, ...).

La CCES a par ailleurs entrepris un programme de travaux très ambitieux sur les 2/3 prochaines années qui va bouleverser la section d'investissement. Celle-ci va devoir faire face à une augmentation exceptionnelle des dépenses d'équipement.

Pour rappel, les différentes actions envisagées dans ce cadre ont pour but de :

- Développer l'activité économique
- Répondre aux besoins de la population (logements, amélioration du cadre de vie, services de proximité, ...)
- Développer et améliorer les offres de transports
- Développer l'action touristique

La CCES dispose de ressources « définitives » pour y faire face (remboursement de la dette des budgets annexes, FCTVA, prélèvement au titre des amortissements, subventions de différents partenaires). Cependant, cela ne suffira pas pour couvrir le montant de ces nouveaux investissements. Le recours à l'emprunt sera nécessaire.

Dans l'extrait de la prospective mise à jour et figurant ci-après, il apparaît en effet que pour financer les investissements qui y sont actuellement identifiés et chiffrés à 43.5 M € avec les fonds

de concours, la CCES devrait avoir recours à l'emprunt à hauteur de 14.4 M € (sous réserve pour certains d'un arbitrage de la part des élus).

Compte tenu de la dégradation du marché financier, ce recours à l'emprunt pèsera davantage sur la section de fonctionnement. Le coût en a été estimé sur la base d'un taux de 4 % au lieu de 2.2 % en 2023).

Il est également important de rappeler que les sections d'investissement jusqu'en 2030 ont été établies sur l'hypothèse de financements de partenaires (Etat, Région, CD 44, ...) sur la base des règles actuelles et d'un remboursement de la dette du budget Développement Economique (budget lotissement) à hauteur de 0.5 M € par an, ce qui sous-entend qu'il conviendra de vendre des lots pour confirmer le maintien à terme de cette ressource.

C'est pourquoi, avant d'arbitrer sur des projets complémentaires, **il conviendrait de rechercher des solutions** permettant à la collectivité de préserver ses équilibres financiers en section de fonctionnement (fiscalité, partage des ressources avec les communes, leviers internes, ...).

Enfin, il est rappelé que le document prospectif est un outil « vivant » amené à être actualisé en fonction de la conjoncture et des décisions prises par les élus. Il a évolué au cours de l'exercice 2023 en fonction des actions entreprises et des arbitrages effectués.

Figure à la fin de ce rapport des orientations budgétaires un extrait des principaux investissements envisagés dans le projet de territoire. Certains ne sont pas chiffrés faute d'une estimation précise ou d'arbitrage effectué.

PROJECTION BUDGETAIRE 2024-2030

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Libellé chapitre	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028	Prévisions 2029	Prévisions 2030
Total Dépenses	28 675 893,80	28 713 521,03	29 840 296,31	29 926 464,82	29 797 635,76	31 258 066,62	32 608 517,78
Total Recettes	34 391 959,34	33 204 483,27	32 317 765,66	30 612 781,99	28 406 253,46	28 750 714,32	29 020 895,49

Résultat de la section de fonctionnement (4)	5 716 065,54	4 490 962,24	2 477 469,35	686 317,18	-1 391 382,30	-2 507 352,31	-3 587 622,29
---	--------------	--------------	--------------	------------	---------------	---------------	---------------

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Fonds de concours	1 476 681,60	996 500,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00
Remboursement capital de la dette	600 760,00	408 330,68	799 285,62	869 284,35	931 948,53	979 867,61	1 007 207,61
Cautions	5 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Transfert subventions et opér. patr.	450 283,00	445 041,00	440 023,00	432 522,52	373 406,00	372 972,50	282 564,46
Report déficit (si pas d'emprunt)	10 824,93	4 113 420,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements nouveaux après 2023	12 191 024,57	16 305 838,95	4 127 870,48	2 628 457,14	3 257 857,14	767 857,14	767 857,14
Total dépenses investissement	14 734 574,10	22 275 130,73	5 873 179,09	4 436 264,01	4 569 211,67	2 126 697,25	2 063 629,21

Total recettes investissement (5)	10 621 154,00	10 817 706,65	4 434 406,08	3 486 050,48	4 025 668,23	2 332 883,02	2 518 438,67
--	----------------------	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Besoin de financement externe SI	4 113 420,10	11 457 424,09	1 438 773,01	950 213,53	543 543,44	0,00	0,00
Excédent de financement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 185,77	454 809,46

(4) Sous réserve d'une réalisation complète des prévisions budgétaires après 2023, notamment en dépenses

(5) Comprenant les éventuels reports d'excédents, subventions, FCTVA, cessions, contreparties d'amortissements, remboursements, dettes budgets annexes, ...

DETAIL PREVISIONNEL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT (HORS FONDS DE CONCOURS) (6)

Libellé chapitre	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028	Prévisions 2029	Prévisions 2030
RAR	1 170 887,57						
Budget Office de Tourisme	6 000,00						
Dépenses d'investissement non identifiées dans le PPI	980 730,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Réserve foncière	150 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Stationnements vélos sous réserve priorisation	100 000,00						
Lignes de covoiturage	118 000,00						
PEM de Savenay - Maison du vélo sous réserve validation participation							
Equiper les abris de transports d'un mode d'éclairage autonome	110 000,00	36 666,66	73 333,33				
Développer services pour accompagner développement pratique cyclable							
Axes cyclables prioritaires - Compte 45	150 000,00						
Faciliter usages plus durables voiture et améliorer conditions circulation							
Restructurer améliorer intermodalité périmètre PEM gare de Savenay		240 000,00					
Médiathèque de Savenay (études, démolition et travaux)		150 000,00	100 000,00	1 200 000,00	2 400 000,00		
Equipement et fonds culturel nouvelle médiathèque			120 000,00	420 000,00	90 000,00		
WIFI médiathèques + sécurisation des postes	10 450,00	3 080,00					
Médiathèques inclusives : acquisition d'un fonds à partir de 2024	1 500,00	1 500,00	600,00	600,00			
Médiathèques - toucher de nouveaux publics : investissement en mobilier	6 300,00	6 000,00	6 000,00				
Médiathèques 3ème lieu : mobiliers	13 200,00	12 000,00	12 000,00				

Libellé chapitre	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028	Prévisions 2029	Prévisions 2030
Aire d'accueil des gens du voyage de St Etienne	50 000,00	430 000,00	480 000,00				
Travaux bâtiments Enfance-Jeunesse	300 000,00	2 244 000,00					
Travaux d'accessibilité des bâtiments Petite Enfance, Enfance-Jeunesse							
Mobiliers pour le guichet unique Petite Enfance, Enfance-Jeunesse							
Petits travaux et équipements des services Enfance- Jeunesse et Petite Enfance	168 820,00	173 520,00					
Création réseau itinéraires cyclables et services associés (vélotourisme)	15 000,00						
Programme pluriannuel signalétique touristique	45 000,00	75 000,00					
Projet touristique et culturel autour du peintre Yvon Labarre		55 000,00					
Programme d'aménagement touristique	115 000,00	285 000,00	200 000,00				
Compléter l'aménagement du Pôle loisirs du lac - Savenay	65 000,00						
Espaces d'hébergements pour les touristes itinérants Belvédère Rohars	355 000,00						
Office du tourisme de Savenay							
Requalification de la ZA de la Loire à Cordemais							
Requalification des ZA Croix Blanche et Croix Rouge à Malville	120 000,00	85 714,28	102 857,14	102 857,14	102 857,14	102 857,14	102 857,14
Adaptation entrée Bois de la Noue suite mise à 2 x 3 voies RN165 + amén. giratoire	50 000,00	90 000,00	90 000,00				
Programme de mise en place de vidéoprotection ZA	83 000,00	80 000,00	80 000,00				
Programme d'installation de contrôles d'accès pour certaines ZA		99 000,00	99 000,00				

Libellé chapitre	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028	Prévisions 2029	Prévisions 2030
Programme de renouvellement et mise aux normes des installations EP	180 000,00						
Aménagement du bassin de rétention ZA Porte Estuaire Centre-Est	0,00	420 000,00					
Restaurer et préserver le bon fonctionnement des cours d'eau	440 962,00	191 428,57	191 428,57	191 428,57	191 428,57	191 428,57	191 428,57
Améliorer et préserver les fonctionnalités des marais	10 560,00	23 571,43	23 571,43	23 571,43	23 571,43	23 571,43	23 571,43
PLUi, ensemble des dépenses	245 000,00	90 000,00					
Equipement Maison de l'Intercommunalité			300 000,00				
Maison de l'Intercommunalité	635 000,00	8 242 000,00	1 484 080,00				
Restructuration Acacias (suite construction maison intercommunalité)			240 000,00	240 000,00			
Rénovation du bâtiment "CMS" à St Etienne de Montluc	24 000,00	51 000,00					
Harmonisation des contrôles d'accès des bâtiments communautaires	4 800,00	175 200,00					
Géothermie et solaire (production d'eau chaude sanitaire) piscine Aquamaris	947 400,00						
Pac Gaz Piscine du Lac	116 400,00						
Déconstruction de la salle polyvalente au Temple de Bretagne	0,00	75 000,00	75 000,00				
Gymnase les 5 Continents, amélioration confort thermique	120 000,00						
Gymnase St Exupéry, amélioration confort thermique	162 000,00						
Gymnase de la Justice	5 059 000,00	2 521 158,00					
Renouvellement parc informatique	62 015,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Equipements nouveaux après 2023	12 191 024,57	16 305 838,95	4 127 870,48	2 628 457,14	3 257 857,14	767 857,14	767 857,14

(6) Certaines lignes ne contiennent pas de montants à défaut d'arbitrage de la part des élus ou d'un chiffrage connu

5. LES BUDGETS ANNEXES NON FINANCES PAR UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE

Pour rappel, les budgets annexes concernés sont les suivants :

- Développement économique
- Immobilier d'entreprises
- Vente électricité
- Assainissement
- Gestion des déchets

3 budgets annexes sont des Services Publics Industriels et Commerciaux :

- Le budget Gestion des Déchets
- Le budget Assainissement
- Le budget Vente Electricité

Ces budgets sont traités séparément car ils n'ont pas vocation à être financés par le budget principal au travers de subventions. Les dépenses d'exploitation doivent obligatoirement être couvertes par le produit des redevances et des ventes.

Le budget Développement Economique présente la particularité d'être géré avec la même nomenclature que le budget principal (M57). Il est cependant financé par la vente des terrains. Occasionnellement, le budget principal peut être sollicité pour équilibrer les comptes au travers d'avances de trésorerie qui s'analysent en comptabilité comme une dette. Ces avances ont vocation à être remboursées à l'occasion des ventes des terrains aménagés.

Budget annexe développement économique

Pour rappel, ce budget est géré en « lotissement ». Il comptabilise les opérations d'acquisition, d'aménagement et de revente de lots situés dans les zones d'activités d'Estuaire et Sillon. Sur ce budget annexe, ces travaux d'aménagement de zones sont imputés en section de fonctionnement, ceux-ci n'ayant pas vocation à être intégrés en tant que tel dans le patrimoine de la collectivité (les lots sont vendus après aménagement).

Il est prévu à ce stade de la préparation budgétaire un montant d'acquisition-aménagement de 903 000 € (extension sur Porte Estuaire, La Folaine, la Croix Gaudin, sécurisation et viabilisation sur les zones en cours d'aménagement, ...).

Ces travaux sont financés par les ventes envisagées à hauteur de 732 000 € sur différentes zones.

Depuis 2017, ce budget a été financé sans recours aux avances budgétaires du budget principal et sans emprunts externes. En 2020, il avait même été possible de rembourser une partie des avances à hauteur de 500 000 €. Depuis cette date, ce budget a accumulé des excédents en investissement, ce qui pourrait permettre d'envisager de rembourser la dette consentie auprès du budget principal qui par le passé a largement contribué à financer les travaux avant la commercialisation (sous réserve des travaux et ventes futures).

Pour rappel, à ce jour, le montant des avances budgétaires consenties par le budget principal **culmine à plus de 19 M €**. Ces remboursements de dette permettront de financer la section d'investissement du budget principal.

Budget annexe Immobilier d'Entreprises

Ce budget comptabilise les opérations relatives à la **location de bâtiments d'activité économique sur l'ensemble du territoire d'Estuaire et Sillon**. A ce jour, plus de 90 % des loyers perçus le sont sur la zone de la Croix Gaudin (ERDF, GRDF, pépinière).

Ce budget enregistre tous les ans environ 1 600 000 € de loyers HT. Ceux-ci permettent d'une part de financer la gestion et l'animation de la Croix Gaudin, prestations externalisées, et d'autre part de faire face aux dépenses d'investissement (achat de bâtiments destinés à la location ou à la réhabilitation ou requalification des bâtiments existants).

Des études sont toujours en cours pour déterminer le devenir d'une partie de la Croix Gaudin sur laquelle des bâtiments ont été démolis (budget Développement Economique dans la perspective d'une création d'un lotissement). Dans cette attente, à ce jour, les investissements envisagés pour 2024 sont constitués des Restes A Réaliser (17 000 €). Ils se limitent à des travaux de peinture et des diagnostics énergétiques sur des bâtiments situés à la Croix Gaudin.

Il convient de rappeler que ce budget, par le passé, a bénéficié d'avances émanant du budget principal à hauteur de 1 914 000 €. En 2023, un échéancier a été voté par le Conseil Communautaire pour programmer le remboursement de cette dette (500 000 € en 2024). Le solde de cette dette est à ce jour de 1 255 000 €.

Budget annexe production d'électricité

Ce budget annexe « vente électricité » enregistre les dépenses et recettes liées à la revente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur le site de l'ALSH des Buissonnets, à la Portrais et à la Folaine.

Ce budget enregistre la vente à EDF de l'électricité produite par les panneaux. Cela représente actuellement 30 à 40 000 € par an. Ces recettes permettent notamment de payer les charges annuelles (environ 4 000 €) et d'accumuler des réserves via les amortissements pour réfléchir sur de nouveaux projets d'investissement de panneaux photovoltaïques.

A ce jour, ces réserves avoisinent les 395 000 €.

Budget annexe gestion des déchets

Le budget des déchets comptabilise les opérations relatives à la gestion du service de collecte et de traitement des déchets.

Les tarifs ont été actualisés au 1^{er} janvier 2024 à hauteur de 15 % afin de faire face à l'augmentation de certaines charges liées :

- Au traitement par nos partenaires des déchets triés et collectés en déchetterie qui ont eux-mêmes dû faire face à une conjoncture inflationniste.
- Aux difficultés rencontrées dans le courant 2023 par le SMCNA et à l'augmentation de ses prestations à compter de cette année.

Ces nouveaux tarifs doivent permettre de faire face à court terme (2024) à l'évolution du coût du service et également en 2024 d'entreprendre le programme d'investissement esquissé en 2021.

En 2024, est poursuivi le programme entamé l'an passé. Celui-ci avait effectivement été esquissé lors de la présentation du ROB de l'an passé et s'étalait de 2023 à 2026. Le tableau des actions de 2024 à 2026 sont retracées dans le tableau actualisé ci-après.

Principales actions	Calendrier prévisionnel
Extension du garage ordures ménagères et réfection de l'aire de lavage sur le site des Acacias – 640 000 €	2024
Optimiser et améliorer les performances des collectes : collecte des emballages en bacs jaunes – 510 000 €	2024-2026
Achat 1 benne ordures ménagères occasion – 200 000 €	2025
Acquisition de bennes à déchets à énergie verte (+éventuel dispositif d'alimentation des bennes) – 572 000 €	2026
Travaux de spécialisation sur déchetteries – 500 000 €	2025-2026
2 nouvelles déchetteries – 2 750 000 € (250 000 € d'AMO en 2024)	2024-2026
Divers travaux, petits équipements - 252 000 €	2024-2026

La perspective budgétaire et financière tenant compte de la réalisation de ce programme d'investissement est présentée ci-dessous. Elle est établie sous réserve d'une hausse modérée de la redevance à partir de 2025 et est également tributaire de l'évolution des contributions qui seront demandées par le SMCNA.

SECTION D'EXPLOITATION			
Libellé chapitre	Projections 2024	Projections 2025	Projections 2026
Total Dépenses	5 770 043,00	5 823 972,12	6 051 736,56
Total Recettes	5 770 043,00	5 967 790,28	6 143 744,99

Résultat de la section d'exploitation	0,00	143 818,16	92 008,43
--	-------------	-------------------	------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'équipement	77 000,00	77 000,00	0,00
FCTVA	220 843,23	313 808,52	355 101,21
Cessions	0,00	0,00	50 000,00
Contrepartie des amortissements	382 000,00	427 950,96	540 976,00
Affectation résultat exploitation antérieur	0,00	0,00	143 818,16
Excédent antérieur	408 482,00	0,00	0,00
Total recettes investissement	1 088 325,23	818 759,48	1 089 895,36

Remboursement capital de la dette	25 000,00	39 052,77	90 494,37
Contrepartie de la quote part transfert subventions	42 000,00	51 351,00	59 051,00
Totalité des nouveaux équipements identifiés	1 346 276,70	1 913 000,00	2 164 723,30
Divers non identifié	0,00	0,00	0,00
Total dépenses investissement	1 413 276,70	2 003 403,77	2 314 268,67

Besoin de financement externe SI	324 951,47	1 184 644,28	1 224 373,31
Excédent de financement SI	0,00	0,00	0,00

Budget annexe assainissement

Ce budget annexe « assainissement » retrace l'ensemble des dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement liés au fonctionnement des services de l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif.

L'assainissement non collectif est géré en régie. C'est pourquoi ses dépenses réelles d'exploitation sont surreprésentées dans le budget (15 %). Cependant, globalement, en tenant des investissements, il ne représente qu'1 à 3 % de la masse budgétaire du service.

L'assainissement collectif représente plus de 97 % du budget. Ce service dispose encore à ce jour d'excédents antérieurs lui permettant notamment de faire face aux dépenses de nouveaux équipements tels que prévus dans le schéma directeur approuvé en 2022 pour un montant de de

7.48 M € HT. Pour rappel, celui-ci projette un plan d'investissement massif jusqu'en 2050 (**environ 84 M € HT**).

En 2024, sont notamment prévus les investissements suivants :

- Etudes et travaux à Savenay, 2.7 M € (vallée des Soupirs, Pontreau, Place des Halles, Station Epuration, ...)
- Etude et travaux à St Etienne, 1.6 M € (réhabilitation réseaux multisites, station Croix Gaudin)
- Station d'épuration à La Chapelle, 1.8 M € (travaux de construction d'une nouvelle file de traitement des eaux usées sur la station d'épuration)
- Station d'épuration des Basses Landes et réseaux à Prinquiau, 0.7 M €
- Réhabilitation de la station à Lavau 0.3 M €
- Etudes diverses et travaux multisites 0.4 M €

L'échelonnement des travaux, la mise en place en 2019 d'une tarification commune qui tend vers une harmonisation à terme sur les 9 collectivités et de plus actualisable tous les ans permet à moyen terme de faire face aux travaux envisagés sans modifier celle-ci.

Figure ci-après un extrait de la projection budgétaire et financière établie à l'occasion de la mise en place de ce schéma directeur. Les montants portés dans cette projection sont actualisés au fur et à mesure de la réalisation du schéma (montants et échelonnements pouvant être corrigés).

Etat de la dette du service Assainissement

A noter que le budget assainissement est le seul budget annexe ayant à supporter des remboursements d'emprunts. L'encours de cette dette s'est accru au 1^{er} janvier 2019, lors du transfert de la compétence assainissement.

S'agissant du stock de la dette, le capital restant dû s'élève à 2 021 568 € au 1^{er} janvier 2024. Le montant moyen du taux est de 2.77 %.

Intérêts	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CRD au 01/01 de chaque année	2 955 937,32	2 871 072,43	2 670 767,63	2 459 780,64	2 243 452,84	2 021 567,93
Total intérêts de l'année	77 996,31	81 294,99	74 644,89	67 833,89	60 788,59	53 536,92
Total capital de l'année	204 725,46	200 304,80	210 986,99	216 327,80	221 884,91	225 040,90

Cette dette rapportée au nombre d'usagers sur les 9 communes sur lesquelles s'exerce le service (hors CAMPBON et QUILLY) est de 57 €.

Prospective mise à jour établie à l'occasion de l'établissement du schéma directeur (7)

SECTION D'EXPLOITATION							
Libellé chapitre	Budget 2024	Prospectives 2025	Prospectives 2026	Prospectives 2027	Prospectives 2028	Prospectives 2029	Prospectives 2030
Total Dépenses	1 728 173,91	1 951 457,89	2 082 055,32	2 137 245,97	2 237 690,03	2 291 983,79	2 369 566,01
Total Recettes	7 096 023,40	2 233 248,26	2 267 846,31	2 304 406,48	2 340 196,22	2 371 687,75	2 406 780,08
Résultat d'exploitation de l'année	5 367 849,49	281 790,37	185 790,99	167 160,51	102 506,19	79 703,96	37 214,07
SECTION D'INVESTISSEMENT							
Estimation PPI avec inflation de 2 % / an	8 220 009,30	3 390 800,00	1 512 400,00	2 644 400,00	1 386 500,00	2 009 400,00	2 675 600,00
Remboursement capital de la dette et autres créances	225 500,00	272 733,78	352 160,74	364 637,04	426 386,47	440 280,02	471 900,65
Autres dépenses	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrepartie de la quote part transfert subventions	346 000,00	343 576,90	346 923,36	351 697,26	355 156,62	353 764,08	355 408,90
Déficit reporté	109 847,30	5 367 849,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses investissement	8 906 356,60	9 374 960,17	2 211 484,10	3 360 734,29	2 168 043,09	2 803 444,10	3 502 909,55
Affectation excédent section exploitation	569 568,56	5 367 849,49	281 790,37	185 790,99	167 160,51	102 506,19	79 703,96
Autres recettes	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement (% évolutif)	286 430,69	427 240,80	190 562,40	166 597,20	87 349,50	126 592,20	168 562,80
Contrepartie des amortissements	813 000,00	992 712,64	1 075 447,87	1 112 183,80	1 175 383,16	1 210 059,16	1 257 950,77
Excédent antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunt	1 859 507,86	2 587 157,24	663 683,46	1 896 162,30	738 149,91	1 364 286,55	1 996 692,02
Recettes investissement	3 538 507,11	9 374 960,17	2 211 484,10	3 360 734,29	2 168 043,09	2 803 444,10	3 502 909,55
Projection dette							
Capital restant dû au 31/12	3 655 575,79	5 969 999,24	6 281 521,96	7 813 047,22	8 124 810,67	9 048 817,20	10 573 608,57
Nb habitants (base départ INSEE 2022 sans Campbon et Quilly) + 1 % / an	35 727	36 084	36 445	36 809	37 177	37 549	37 925
Dette par habitant	102,32	165,45	172,36	212,26	218,54	240,99	278,81
Capital Restant Dû / Epargne brute	0,63	6,41	6,87	8,42	8,81	9,67	11,25
Capital Restant Dû / Recettes réelles	0,54	3,16	3,27	4,00	4,09	4,48	5,15

(7) Sous réserve du nombre de compteurs recensés au 01/01/2024 et du nombre de m3 consommés par foyer